

Il est vrai que le chagrin a aujourd'hui un avantage manifeste sur le passé pour se maintenir, depuis l'invention grecian bnd.

Mais revenons à Tadoussac, nous connaissons le chemin. Ici tout est sans la moindre ostentation, sauf quelques pensionnaire au St. Lawrence Hall de Tadoussac, chose qu'il faut bien leur pardonner, de même qu'à ceux de Cacouna, puisqu'ils ont les moyens de vivre comme ils l'entendent. Nous ne pouvons compter, dans tout le village, qu'un ou deux particuliers qui aient une voiture privée, encore est-ce une voiture ordinaire; les plus riches sont ceux qui le paraissent le moins.

Vous, lectrices, qui désirez venir aux eaux, vous avez, par conséquent, de quoi satisfaire vos goûts: à Cacouna, si vous désirez le tapage et le luxe; à Tadoussac, si vous aimez le repos et les agréments de la campagne, joints à tout le confortable possible.

Cependant, hâtez-vous, car la saison avance rapidement. Le temps se refroidit, les nuits sont plus fraîches et les bains moins salutaires.

Comme désennui, je puis vous mentionner la pêche si vous l'aimez; les dames y vont en grand nombre et ne reviennent jamais les mains vides, ou pour mieux s'exprimer, sans poisson. Il y a encore la voiture, la chaloupe et tous les amusements de famille.

A propos de pêche, je vous dirai que nous y sommes allés, il y a quelques jours, et que nous l'avons faite bonne; environ six douzaines de morues en une heure. Malheureusement le vent s'est mis à souffler avec violence du Nord-Est, et nous a été forcé de chercher un refuge à terre. Pour y aller, il nous a fallu laisser au fond notre ancre, prise dans une fente de rocher, cet incident a failli nous faire chavirer plusieurs fois, pendant les efforts que nous faisons pour l'en déraiper.

Le seul inconvénient qu'il y ait dans ces excursions, surtout aux lacs d'eau douce, ce sont les moustiques, les guêpes et la gente ailée de tous les insectes carnivores du monde, qui nous font une guerre à mort. *Horrendum sensu!*

Je suis obligé de terminer, parce que la malle part dans une demi-heure. Au revoir.

VIATOR.

CORRESPONDANCE.

La correspondance suivante a été communiquée à la presse française de la province:

Québec, 13 juillet, 1872.

M. le Rédacteur,

Permettez-nous de vous inviter à reproduire dans votre journal les documents qui suivent.

Le 3 courant le *Nouveau-Monde* publiait l'article suivant:

INDISCRETION ET MENSONGE.

Jamais le public ne saura d'une manière exacte quels moyens l'on a mis en jeu pour s'opposer aux projets de l'Evêque de Montréal relativement à l'érection des paroisses environnantes de cette ville. Nous allons en relever un qui donnera une idée des autres.

On nous dit ce matin que le lieutenant-gouverneur Belleau a transmis à MM. Cartier, Pominville et Bétournay, avocats des opposants à l'érection civile de Notre-Dame de Grâce, les réponses données par les Rvds. MM. Cazeau et B. Pâquet, théologiens de Monseigneur l'Archevêque aux questions traitées à la dernière réunion des évêques à Québec.

Quelqu'un a informé MM. Cartier, Pominville et Bétournay que ces opinions conciliaires avaient reçu l'approbation unanime des évêques. Ces messieurs l'affirment du moins, et ont même tenté de les faire valoir dans ce sens auprès de M. le Juge Berthelot dans l'affaire des Registres. Il y a là dedans une indiscretion et un mensonge. Une grave indiscretion puisque les réponses de MM. Cazeau et B. Pâquet font partie des pièces secrètes du Concile, et un mensonge odieux parce que bien loin d'avoir reçu l'approbation unanime des Evêques ce document a reçu une mauvaise note de leur part.

Mais que dire de la manœuvre que ces faits révèlent?

Nous espérons pouvoir nous procurer le document en question puisqu'il a cessé d'être secret et nous le ferons connaître pour ce qu'il vaut.

Le 9 avant-midi, un prêtre de Québec remettait la lettre suivante au Bureau de la rédaction du *Nouveau-Monde*:

Québec, 9 juillet, 1872,

A monsieur le Rédacteur-en-chef du *Nouveau-Monde*.

M. le Rédacteur,

Dans votre feuille du 3 du courant, vous publiez que son Excellence le Lieutenant-Gouverneur aurait transmis aux avocats des opposants à l'érection civile de la paroisse de N.-D. de Grâce, les réponses données par les Rvds. M. Cazeau et B. Pâquet, théologiens de Mgr l'Archevêque, aux questions traitées à la dernière réunion des évêques à Québec.

Nous croyons devoir vous informer que nous n'avons pas été appelés par personne à dire notre sentiment, et que nous n'avons non plus donné à qui que ce soit notre opinion sur la question à laquelle vous faites allusion. A la dernière réunion des évêques de la province de Québec, nous faisons partie d'une commission qui se composait en outre de M. le Grand-Vicaire Olivier Caron, de M. Desautels, curé de Varennes, de M. Pepin, curé de Boucherville, et de M. Racine, Chapelain de l'église St. Jean, en cette ville. Si le rapport fait par la commission aux Prélats qui avaient daigné la consulter, a reçu comme vous le prétendez, une mauvaise note de leur part, la félicité tombe indistinctement sur tous ceux qui y ont concouru. Mais nous avons l'assurance que cette mauvaise note n'a pas été donnée, et que l'on a trompé votre bonne foi.

Permettez-nous d'exprimer le regret que vous ne vous soyez pas adressé à Mgr l'Evêque de Montréal, pour connaître la vérité à ce sujet; ce vénérable Prélat vous aurait épargné le désagrément de donner à vos lecteurs une nouvelle fausseté en tous points, et propre à augmenter une irritation que l'on doit plutôt s'efforcer de calmer et de faire disparaître.

Nous vous invitons, monsieur, à publier notre présente réclamation dans votre prochaine feuille.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Nos très-obéissants serviteurs,

Signé { C. F. CAZEAU, Ptre.
BENJ. PAQUET, Ptre.

A notre lettre, voici ce que la rédaction du *Nouveau-Monde* a cru devoir répondre par écrit.

"Montréal, ce 11 juillet 1872.

"Rvds. MM. Cazeau, V. G., et B. Pâquet, prêtre, Québec.

"Messieurs,

"Nous accusons réception de votre lettre, en date du 8 courant, et nous regrettons de ne pouvoir l'insérer dans le *Nouveau-Monde*, qu'après avoir reçu des explications qui détruisent nos premières informations. Jusque-là nous croirons qu'il est faux de dire, comme le font ici les avocats auxquels on a remis le document que vous savez, que nos seigneurs les évêques ont approuvé cette pièce de Gallicanisme.

"Nous croyons que Mgr l'Archevêque a présenté aux évêques réunis à Québec le document en question, et qu'il l'a donné non comme son opinion à lui, mais comme celle des théologiens qu'il avait consultés.

"Nous croirons que vous étiez tous deux connus pour les théologiens de Mgr l'Archevêque dans la commission des consultants. Il était entendu que les seuls théologiens des différents évêques devaient être mis au courant des questions qui ont été traitées devant vous et avec votre participation.

"Nous croirons que les résolutions des évêques contredisaient à peu près toutes les conclusions du mémoire fourni par Mgr l'Archevêque comme l'opinion des théologiens par lui consultés, et que cela constituait une très-mauvaise note pour le document ainsi mis à néant.

"Nous croirons qu'il est odieux après cela de le communiquer aux avocats et de le présenter comme exprimant la doctrine de l'Episcopat et réunissant les suffrages de tous les théologiens des évêques.

"Il est inutile de nous parler encore de bonne entente et de paix, si l'on est décidé à employer contre nous des moyens de cette nature.

"Agréez, messieurs, l'hommage du profond respect de la rédaction du *Nouveau-Monde*."

Maintenant, comme il ne convient pas que nous supportions plus longtemps le blâme que le *Nouveau-Monde* semble vouloir nous infliger, nous avons recours à l'obligeance des autres journaux français de cette province, et à la vôtre en particulier, pour protester contre cette manière d'agir à notre égard.

Nous déclarons de nouveau que la nouvelle publiée par le *Nouveau-Monde*, est fautive en tous points, du moins en ce qui nous concerne. Nous affirmons de plus que nous n'avons communiqué directement ou indirectement, ni aux avocats, ni aux juges, ni au lieutenant-gouverneur, ni à qui que ce soit, le document, auquel la rédaction du *Nouveau-Monde* fait allusion. En outre, tout en maintenant que ce document n'a pas reçu une mauvaise note de la part des évêques de la Province, nous déclarons n'avoir jamais dit à personne qu'il eût reçu l'approbation unanime ou même partielle de ces prélats.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très-obéissants serviteurs,

C. F. CAZEAU, Ptre.

BENJ. PAQUET, Ptre.

L'HISTOIRE DU TABAC.

On trouve dans le dernier numéro de l'*Album de la Minerve* de jolies choses sur cette plante célèbre.

Lors de la découverte du nouveau monde, cette plante était cultivée dans une province du Mexique appelée Tobacco, d'où elle tire son nom.

En 1560, Jean Nicot, natif de Nîmes, fut envoyé en Portugal comme ambassadeur par notre roi François II; on lui fit présent à Lisbonne de quelques plants de tabac, apportés récemment de la Floride. L'herbe était déjà réputée merveilleuse contre un grand nombre de maladies.

L'ambassadeur expérimenta sur lui-même la poudre de tabac contre la migraine; il en envoya à Catherine de Médicis, qui était affectée du même mal, ainsi que son fils le roi François. La reine-mère et son fils prièrent, les courtisans prièrent aussi, et bientôt tout le monde se mit à priser; et c'est à ces deux augustes nez que la France doit l'usage du tabac pris sous cette forme; ce qui fit nommer le tabac *herbe à la reine, cathérinaire et médicée*. On ne fut pas ingrat à la cour à l'égard de Jean Nicot, qui avait fait connaître le tabac; car le duc de Guise proposa de l'appeler *nicotiane*, en l'honneur de celui qui l'avait importé.

Il est positif que Jean Nicot a été en France le véritable propagateur du tabac, surtout au point de vue médical; aussi le nom de nicotiane est-il resté justement à la plante, et Linné en a fixé à jamais le souvenir, en appelant botaniquement le tabac "*nicotiana tabacum*."

Le tabac, qui avait été découvert en Amérique vers 1520, fut réellement importé en Europe par le Portugal et l'Espagne, par un médecin, le docteur François Hernandez, de Tolède.—On racontait alors des choses merveilleuses de la plante au point de vue médical, ce qui la fit nommer aussi "*panacée antartique, herbe à tous les maux, herbe sainte ou divine*." Dès l'origine, le tabac ne fut employé que comme médicament.

Son grand propagateur, Jean Nicot, qui s'était guéri d'une migraine, et qui avait envoyé le même remède à la cour de France, avait guéri aussi par ce moyen un de ses amis, M. de Jarnac, gouverneur de la Rochelle, qui était atteint d'asthme, ou de courte haleine, comme on disait alors.

UNE TERRIBLE AFFAIRE.

Pendant qu'un incendie ravageait l'un des quartiers de Lyon en France, il se passait dans un autre quartier une scène horrible.

En voici les détails:

Vers quatre heures et demie du matin, un détachement de soldats, accourant pour porter secours aux incendiés, entendaient des cris redoublés: A l'assassin! retentir sous le cours Lafayette, et voyaient un homme s'enfuir en brandissant un couteau ensanglanté. Immédiatement, le sous-officier commandant cette escouade disposait ses soldats pour barrer le passage à cet homme, qui cherchait manifestement à se soustraire à la poursuite de plusieurs personnes courant après lui.

Se voyant dans l'impossibilité d'échapper, cet individu s'accrocha contre un mur, à l'angle de la rue Boileau et du cours

Lafayette, et se frappa la poitrine de coups redoublés de son couteau.

Quand on mit la main sur lui, il venait de s'enfoncer pour la dixième fois la lame du couteau dans la région du sein gauche, et, s'étant percé le cœur par cette dernière blessure, il expirait sans proférer une parole, le visage contracté par d'affreuses convulsions.

A une centaine de mètres de là, un autre groupe relevait et transportait chez M. Baraja, pharmacien, cours Lafayette, 115, une femme que cet homme venait de frapper dans le dos de deux coups de l'arme dont le moment d'après il devait se faire justice.

A peine assise dans l'office de M. Baraja, cette infortunée succombait dans une syncope déterminée sans doute par la section d'un des gros vaisseaux qui avoisinent la colonne vertébrale.

Enfin, et pour compléter cette scène d'horreur, une petite fille de neuf à dix ans, qui accompagnait la malheureuse femme assassinée, et qui s'était enfuie en voyant le couteau de l'assassin se lever sur elle après avoir frappé sa mère, se débattait, avec des cris lamentables, aux mains des passants, qui voulaient l'empêcher d'assister à son dernier soupir.

Voici dans quelles circonstances, et après quels antécédents s'est accomplie cette abominable tragédie.

L'assassin était le mari de la femme et le père de l'enfant. Il se nommait Claude Tissot et exerçait la profession de veloutier à la montée du Change.

Paresseux et débauché, il avait contraint à force de mauvais traitements et de scènes scandaleuses, sa femme, laborieuse et de mœurs honnêtes, à quitter le domicile conjugal, emmenant avec elle ses deux enfants: un garçon de treize et une fille de dix. Elle occupait avec eux un logement, rue Sainte-Elizabeth, et faisait le métier de revendeuse à la balle des Cordeliers.

A diverses reprises déjà son mari lui avait adressé soit des demandes d'argent, soit des sommations menaçantes d'avoir à revenir avec lui.

Il y a deux mois et demi, le lundi de Pâques, il vint la trouver à son banc de la halle, lui fit une scène épouvantable, et fit semblant de se tirer un coup de revolver. Puis il s'enfuit, poursuivi par la foule, et se jeta dans le Rhône, d'où il sut fort bien se tirer à la nage, après avoir patauté un moment, quand il vit que les secours tardaient trop à arriver.

Ayant appris depuis que sa femme faisait des démarches auprès de l'assistance judiciaire pour arriver à une séparation légale, il se porta sur elle à des violences qui lui valurent une condamnation correctionnelle à quelques semaines de prison.

L'effet produit par cette peine n'avait été que d'envenimer sa rancune et d'exaspérer sa rage. Il ne se cachait pas pour exprimer sa volonté arrêtée de tuer sa femme à la première occasion.

Or, ce matin, un des voisins de sa femme, mis sur pied avant le jour par l'incendie, ayant aperçu Tissot, rôdant aux abords de la rue Sainte-Elizabeth avec une sinistre expression de visage, en prévint cette infortunée et lui recommanda de prendre, pour se rendre à son marché, un chemin indirect et, en tout cas, de se faire accompagner. Elle crut sans doute qu'il serait suffisant, vu la quantité de gens qui déjà circulaient dans les rues, de prendre avec elle sa fille. On a vu que cette précaution, non-seulement ne l'avait pas préservée elle-même, mais avait failli devenir l'occasion d'un meurtre de plus.

Embusqué dans une embrasure de porte du cours Lafayette, l'assassin fondit sur sa femme par derrière et lui porta deux coups de couteau entre les épaules.

La victime eut encore la force de traverser l'avenue pour aller s'affaïsser sur le trottoir du côté opposé, tandis que la petite, menacée par le couteau de l'assassin, lui échappait en s'enfuyant du côté de la rue Boileau et en remplissant l'air de ses cris qui attirèrent les passants et lui firent prendre la fuite. On sait le reste.

Tissot avait quarante-un ans et sa victime trente-six.

HORRIBLE TRAGEDIE.—Le *Herald* de Dubuque (Iowa), dit:

"Une mère de sept enfants a été assassinée par ses deux fils, âgés de 12 et 16 ans, à leur résidence à West Point, Iowa. Cette femme, Mme Walker, était séparée depuis quelque temps de son mari, le Dr. Walker, et ayant appris que son mari était absent de chez lui, elle en profita pour aller voir ses enfants. Samedi après-midi elle exprima le désir de retourner à la maison où elle était employée, mais ses deux fils réussirent à la faire rester avec eux jusqu'au dimanche matin, promettant d'aller la reconduire. Elle resta, et à cinq heures le dimanche matin, ses deux monstres de fils l'assassinèrent en la frappant à coups de poignard dans le dos, la poitrine et la gorge. S'étant assurés qu'elle avait cessé de vivre, ils traînèrent son cadavre jusqu'à une grange voisine et le couvrirent de foin. Le plus jeune partit alors à cheval pour se rendre au Fort Madison, d'où il télégraphia à son père alors à Keskuk, de s'en revenir de suite, attendu qu'un des enfants était dangereusement malade. Il retourna ensuite à sa demeure. Dans l'après-midi, les deux jeunes gens avouèrent avoir tué leur mère, mais qu'ils étaient à leur corps défendant, et se livrèrent d'eux-mêmes aux autorités. Ils sont aujourd'hui en lieu sûr, et nous espérons qu'ils recevront le châtiment que mérite un crime aussi épouvantable.

DÉSASTRE A DITTON. Une pénible calamité est arrivée au canton de Ditton, comté de Compton, en ce District, le 28 juin dernier. Les Harwood, famille anglaise très-respectable, l'une des deux premières familles anglaises établies dans la localité, ont tout perdu ce qu'ils possédaient et deux de leurs enfants. Ils s'étaient mis au lit, lorsque tout à coup un violent orage éclata, et l'on suppose que leur demeure fut frappée par la foudre. Mde Mell, qui logeait dans la maison, ayant entendu un bruit terrible, appela M. Harwood, qui ne fut pas plus tôt sorti de sa chambre qu'il s'aperçut que toute la maison était en feu. Il n'eut que juste le temps d'enlever deux de ses petits garçons de la maison, tandis que son épouse et Mde Mell en sauvaient un chacun, et presque en même temps le toit s'effondra sur deux petites filles, âgées l'une de quatre et l'autre de six ans, qui dormaient dans le haut de la maison. Ces pauvres parents virent ainsi les flammes consumer leurs chers petits enfants.

On sait que les colons de Ditton sont peu riches. On devrait faire de suite une souscription publique en faveur de cette famille si cruellement éprouvée.—*Pionnier*.

Le général des jésuites, le père Beck, doit visiter l'Amérique prochainement. On pense qu'il arrivera à New-York dans le courant du mois d'août.